

# Protection des animaux

## Avis et signalement

Mis à jour le : 16 mai 2024



UNIVERSITÉ  
LAVAL

## Avis et signalement

### Comment logger un signalement en lien avec le bien-être animal

Tout abus ou mauvais traitement sur des animaux observé dans le cadre du programme de soins et d'utilisation éthique d'animaux en recherche et en enseignement de l'Université Laval (animaleries, fermes ou faune) doit être rapporté au CPAUL concerné ou à la direction des services vétérinaires (DSV), par courriel via les adresses suivantes :

- CPAUL-1 : [cpaul1@vrr.ulaval.ca](mailto:cpaul1@vrr.ulaval.ca) (CERVO, LARSA, Ferme et Faune)
- CPAUL-2 : <mailto:cpaul2@vrr.ulaval.ca> (CRIUCPQ et Pavillon des services)
- CPAUL-3 : [cpaul3@vrr.ulaval.ca](mailto:cpaul3@vrr.ulaval.ca) (CRCHU de Québec)
- DSV : <mailto:dsv@vrr.ulaval.ca>
- Les courriels personnels institutionnels des vétérinaires, tels qu'affichés dans les animaleries

Tout signalement reçu sera traité de manière confidentielle. En aucun cas, l'identité de la personne qui a fait un signalement ne sera divulguée.

Dans un souci de confidentialité, le CPAUL ne fera pas de suivi sur le signalement avec la personne qui a fait le signalement.

Le CPAUL évaluera le signalement et, si requis, prendra les actions nécessaires à la résolution du problème soulevé dans le signalement.